



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 8 septembre 2020 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136, route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents : Maire Christian Massé
Conseiller district N° 1 Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2 Mario Côté
Conseiller district N° 3 André Courtemanche
Conseiller district N° 5 Adrien Steudler
Conseiller district N° 6 Simon Desautels

Absente : Conseillère district N° 4 Lorraine Denis

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 01 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 août 2020

6. CORRESPONDANCE

6.1 Liste des correspondances

7. RÈGLEMENTS

8. RÉOLUTIONS

8.1 Ponceau J.-A.-Bombardier – Demande d'avenant N°1 (surveillance et laboratoire)

8.2 Remplacement ponceau chemin J.-A.-Bombardier – Décompte progressif N° 1

8.3 Fromagerie Nouvelle-France

8.4 Recherche de fuites – Réseau d'aqueduc

8.5 Projet ingénierie MRC – FQM

8.6 Heures d'ouverture du bureau municipal



9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-179

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté en retirant le point 8.3 Fromagerie Nouvelle-France.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020

2020-09-180

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2020.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 06.

Les points suivants ont été discutés :

- Fromagerie Nouvelle-France
- Loisirs de Racine
- Fosses septiques
- Plastiques agricoles
- Drapeaux

5. ADMINISTRATION

2020-09-181

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 août 2020

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de trois cent cinquante-sept mille trois cent vingt-quatre dollars et vingt-six cents (357 324,26 \$), couvrant la période du 4 juillet au 30 août 2020, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE

6.1 Liste des correspondances



La liste des correspondances reçues au mois d'août 2020 est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS

8. RÉOLUTIONS

2020-09-182

8.1 Ponceau J.-A.-Bombardier – Demande d'avenant N° 1 (surveillance et laboratoire)

ATTENDU QUE des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin J.-A.-Bombardier ont été décidés;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà accordé un mandat à EXP. pour les plans et devis pour ces travaux

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité ajoute à ce mandat le contrôle qualitatif des matériaux, le tout pour une somme supplémentaire de trois mille sept cents dollars (3 700 \$). Cet ajout porte le total des honoraires anticipés à treize mille cinq cents dollars (13 500 \$).

2020-09-183

8.2 Remplacement ponceau chemin J.-A.-Bombardier – Décompte progressif N° 1

ATTENDU QUE les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin J.-A.-Bombardier ont été effectués;

ATTENDU QUE la compagnie Excavation M. Toulouse Inc. nous a fait parvenir sa facture pour lesdits travaux;

ATTENDU QUE M. Frédéric Blais, ingénieur pour la firme EXP mandaté par la municipalité, a fait sa recommandation pour paiement du décompte progressif N° 1 au montant de cent quarante-huit mille cent cinquante-sept dollars et quarante et un cents (148 157,41 \$), incluant les taxes.

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité fasse le paiement du décompte progressif N° 1 au montant de cent quarante-huit mille cent cinquante-sept dollars et quarante et un cents (148 157,41 \$), incluant les taxes.

2020-09-184

8.3 Recherche de fuites – Réseau d'aqueduc

ATTENDU QUE les résultats concernant la consommation d'eau potable à Racine a beaucoup augmentée depuis l'an dernier;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'investiguer cette situation.

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



D'AUTORISER la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour la recherche de fuites sur le réseau.

8.4 Projet ingénierie MRC – FQM

2020-09-185

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

VETO DU MAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité ne désire pas utiliser ces services.

Le vote est demandé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et le résultat est le suivant :

Pour : 3 votes et contre : 3 votes

QUE la municipalité informe la MRC du Val-Saint-François et la FQM de son intention de ne pas avoir recours à ces services.

8.5 Heures d'ouverture du bureau municipal

2020-09-186

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'horaire d'ouverture du bureau municipal revienne à la normale, soit les lundis, mercredis et vendredis de 10 heures à midi et de 13 heures à 16 heures;

QUE les mesures sanitaires exigées par le décret du gouvernement soient mises en œuvre pour la protection des citoyens.

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 22 et se termine à 19 h 23.

Les points suivants ont été discutés :

- Service d'ingénierie

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-09-187

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. André Courtemanche, conseiller propose la levée de la séance à 19 h 24.

Christian Massé
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière